

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BERNERIE-EN-RETZ**

**SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2024  
CONVOCAION DU 9 SEPTEMBRE 2024**

**Nombre de conseillers :**

- En exercice	:	23
- Présents	:	14
- Représentés	:	3
- Absents :		6
- Votants	:	17

L'an deux mille vingt-quatre, le treize septembre, le Conseil Municipal de La Bernerie-en-Retz, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

**Étaient présents :**

Jacques PRIEUR, Alain GUILLON, Dominique DUPAU, Sylvie IMBERT, Eloïse BOUTIN, Jean-Yves LAIGLE, Patricia CARRARA, Marie-Françoise DION, Reynald EPIÉ, Pascale BARDOU, Muriel SALEMBIER, Isabelle MONNIER, Eric SCHMITLIN, Roland BATAILLE.

**Étaient représentés :**

Laurence BRETON donne pouvoir à Jacques PRIEUR, Claude TILLY donne pouvoir à Sylvie IMBERT, Mylène FAJFER donne pouvoir à Eloïse BOUTIN.

**Étaient absents :** Gilles LAURENT, Catherine LEROY, Antoine CHIFFOLEAU, Arnaud BECHENNEC, Julie PIERRE, Alexandre LITAUD.

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Marie-Françoise DION est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCÉS PAR UN AGENT POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE**

CONSIDERANT la production du justificatif,  
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission de gestion réunie le 10 septembre 2024,

Dans le cadre de ses fonctions, Mme Valérie CADIOU, coordinatrice de travaux, a fait faire sept clés pour le gîte de la Bernitude. La facture réglée par ses soins auprès de la Cordonnerie- Maroquinerie Chau (facture n°7) s'élève à 49 €.

Il convient désormais de lui rembourser la somme de 49€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à mains levées, par 17 voix pour :

- DECIDE le remboursement de la facture réglée par Mme Valérie CADIOU à la cordonnerie – maroquinerie Chau, d'un montant de 49 €,
- AUTORISE monsieur le Maire à prendre toutes mesures pour l'application de la présente délibération.

Pour copie conforme,

La Bernerie-en-Retz, le 16 septembre 2024,

Le maire,  
Jacques PRIEUR

